

Séance du 5 juin 2026

DCM N° 2026-32

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Date de la convocation		
27/05/2026		
Date d'Affichage		
08/06/2026		

L'an deux mil vingt-six

Et le cinq juin

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi s'est réuni nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONPIETRI Michel, Maire de Furiani,

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, D'ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, CIONI Gilles, POGGI Jean-Paul, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, FICO Aurélie,

8 Membres absents excusés (procurations) :

BIAGGINI Jean a donné pouvoir à ALBERTINI Francine
CROCE AJACCIO Catherine a donné pouvoir à VEISON MARCELLI Nathalie
NUTTI Thierry a donné pouvoir à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASANOVA Jean-Pierre a donné pouvoir à SIMONPIETRI Pierre Michel
AGOSTINI Antoine a donné pouvoir à POZZO DI BORGO Louis
NUTTI MATTEI Laetitia a donné pouvoir à MARTEL Enzo
SARTORI Stéphanie a donné pouvoir à UGOLINI Nuria
PORTA Marine a donné pouvoir à SIMONI PIACENTINI Céline

0 Membre absent :

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

OBJET : Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

VU le Code Electoral,

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 avril 2026 se rapportant à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur CAMPANA Jean-Charles et Madame ALBERTINI Francine
- Madame FICO Aurélie et Monsieur MARTEL Enzo

La présidence est assurée par ses soins.

Après l'installation du bureau électoral et du dépôt de la liste, le Maire invite les membres de l'assemblée délibérante à procéder à l'élection des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

.../...

Une seule liste a été déposée : la liste « FURIANI »

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Il est procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

1 LISTE	Nombre de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	15 Délégués titulaires	5 Délégués suppléants
LISTE «FURIANI»	29	0	0	29	SIMONPIETRI Pierre Michel	UGOLINI Nuria
					GIAMARCHI Marie-Dominique	CECCARELLI Gérard
					BIAGGINI Jean	PORTA Marine
					SIMONI PIACENTINI Céline	AGOSTINI Antoine
					BATTESTI Gilles	DARNAUD Laure
					ALBERTINI Francine	
					CASANOVA Jean-Pierre	
					LOMBARDO Florence	
					SIMONI Pierre-Baptiste	
					CROCE AJACCIO Catherine	
					CAMPANA Jean-Charles	
					BERTOLUCCI Marie-Christine	
					NUTTI Thierry	
					VEISON MARCELLI Nathalie	
					MARTEL Enzo	

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs : la liste « FURIANI » obtient 15 sièges de délégués et 5 sièges de suppléants.

AUTORISE

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI